



Commune de  
**Semsales**

Administration communale  
Grand-Rue 16  
Case postale 17  
1623 Semsales FR



**Semsales**  
sans CO<sub>2</sub>

Aux parents d'enfants qui fréquentent  
L'Accueil extrascolaire (AES)

Semsales, le 5 octobre 2021  
Affaire traitée par :  
Conseil Communal / RD / Ib

**Accueil extrascolaire, pause et repas de midi.  
Directive communale pour le cercle scolaire « La Verrerie-Semsales »**

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Dans le cadre de l'organisation scolaire, votre enfant peut être amené à fréquenter l'école de l'autre Commune que celle de domicile.

Pour les raisons mentionnées plus bas, en accord avec les responsables des deux AES et la direction de l'établissement, il est décidé ce qui suit :

Durant la pause de midi ainsi que pour le repas, l'enfant fréquentera la structure d'accueil extrascolaire du bâtiment scolaire dans lequel il est scolarisé (art. 2 du Règlement d'application).

Par conséquent, il ne sera pas possible de rentrer à Semsales, respectivement au Crêt, pour rejoindre l'AES durant la pause de midi.

Les raisons en sont les suivantes :

- Diminution du temps de pause à midi
- Augmentation du temps passé dans les transports
- Responsabilité, accompagnement et prise en charge des enfants mal définis
- Organisation des transports compliquée et problème de capacité des véhicules
- Complications administratives liées à la facturation
- Souci de créer un accueil extrascolaire « à la carte »

Nous vous prions de prendre note de cette décision.

D'avance, les représentants de l'autorité communale vous remercient pour votre collaboration et vous prient d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, leurs meilleures salutations.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Secrétaire

Lionel Barras



La Syndique

Noémie Berthoud